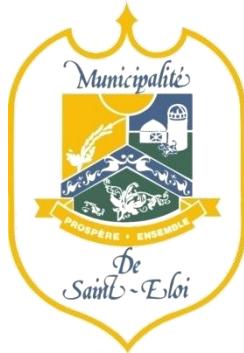


# Rapport Municipal

Septembre 2025



## Municipalité de Saint-Éloi

280, rue Principale Ouest  
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0  
Tél. : (418) 898-2734  
Courriel : [st-eloi@st-eloi.qc.ca](mailto:st-eloi@st-eloi.qc.ca)

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

### Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

### PERSONNEL

Annie Roussel, Directrice générale

Sophie Sirois, Directrice générale adjointe

Ronald-Élie Houde, employé municipal (saisonnier)

Denis Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

Adresse courriel : [denis.roy@mrcdesbasques.com](mailto:denis.roy@mrcdesbasques.com)

Laura Gagnon, technicienne en loisirs partagés

Adresse courriel : [laura.gagnon@mrcdesbasques.com](mailto:laura.gagnon@mrcdesbasques.com)

### CONSEIL MUNICIPAL

Mme Gisèle Saindon, mairesse

M. Roger Lavoie, conseiller #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4

M. Samuel Sirois, conseiller #5, pro-maire

M. Alexandre Côté, conseiller #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Jeudi 2 octobre 2025 19 h 30

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

## **SÉANCE DU 7 JUILLET 2025**

### **NOMINATION AUDITEUR POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit nommer un vérificateur pour la vérification des livres comptables pour l'année 2025 et 2026 ;

Attendu que Madame la Directrice générale a contacté Monsieur Serge Desjardins de Mallette pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les exercices se terminant les 31 décembre 2025 et 2026 ;

Attendu que Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2025 10000\$

31 décembre 2026 10500\$

Le prix inclus la présentation à l'assemblée du conseil municipal ainsi que la préparation d'écritures de régularisations normales lors de la préparation d'un rapport financier. Par ailleurs, si le nombre de régularisations annuelles dépasse le nombre de quinze, un montant supplémentaire pourrait être facturé.

Concernant la production des déclarations d'impôts sur le revenu fédéral et provincial, Monsieur Desjardins a soumissionné pour les montants suivants :

31 décembre 2025 350\$

31 décembre 2026 375\$

À ses montants, s'ajoutent des frais d'administration et de technologie.

De plus, si l'IPCQ d'une année civile donnée au cours de la période couverte par la présente offre de services s'avère supérieure à 3%, les honoraires liés à cette année civile donnée de même que les honoraires liés à chaque année civile subséquente seront majorés de l'écart entre l'IPCQ de l'année civile donnée et 3%.

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte l'offre de Mallette de Trois-Pistoles pour la vérification des livres comptables de notre municipalité pour les années 2025 et 2026 et ceci pour les montants décrits ci-dessus plus taxes.

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

## **SUBVENTION PROGRAMME SOUTIEN AU LOYER 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2025 / CORPORATION D'HÉBERGEMENT**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$954 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 suite à la résolution #2023-04-66 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2023.

## **ACCEPTATION SOUMISSION CHEMIN D'HIVER**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions publiques pour le déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 28 mai 2025 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Madame la mairesse, Madame la Directrice Générale et Monsieur Steven Gagnon Desjardins ;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a répondu à notre demande ;

Attendu que le soumissionnaire et les prix sont les suivants ;

Les Entreprises S. Desjardins Inc.

Prix :           \$303 307.82 plus taxes pour 2025-2026  
              \$310 890.67 plus taxes pour 2026-2027  
              \$318 662.86 plus taxes pour 2027-2028

Attendu que Les Entreprises S. Desjardins Inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité ;

Attendu que selon l'article 938.3 du Code Municipal, lorsqu'une municipalité reçoit une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations ;

Attendu que Madame la Mairesse, Madame la Directrice générale et quelques conseillers ont rencontré Les Entreprises S. Desjardins Inc. afin de discuter avec lui de sa soumission ;

Attendu que M. Desjardins a accepté de réviser ses montants annuellement ;

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

Attendu que les nouveaux prix sont les suivants ;

\$300 000.00 plus taxes pour 2025-2026

\$307 500.00 plus taxes pour 2026-2027

\$315 187.50 plus taxes pour 2027-2028

Attendu que les nouveaux prix englobent tous les travaux et toutes les dépenses pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028. C'est un prix au kilomètre, donc à perte ou à gain, sauf pour les variations du prix du carburant diesel. Les ajustements annuels au prix du carburant seront déterminés selon la « clause relative au montant d'ajustement du contrat en fonction des variations du prix du carburant diesel » utilisée et déterminée par le Ministère des Transports.

Attendu que le contrat est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2028 ;

Attendu que le contrat expire à la fin de la période contractuelle décrit ci-dessus ;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de déneigement des chemins en hiver pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 aux Entreprises S. Desjardins Inc. pour les nouveaux montants indiqués ci-dessus. De plus, Madame la mairesse, Gisèle Saïndon et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés à signer le contrat avec Les Entreprises S. Desjardins Inc.

## **SOUMISSION ABRASIF**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission sur invitation concernant l'abrasif ;

Considérant que l'ouverture a eu lieu mercredi le 2 juillet 2025 à 15h00 devant Madame la Mairesse Gisèle Saïndon, Madame la Directrice générale et un entrepreneur avec son employé ;

Considérant qu'il y a eu deux soumissionnaires qui ont répondu à notre demande ;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

Entreprise Camille Dumont Inc. :	11 624\$ plus taxes
Les Entreprises S. Desjardins Inc. :	14 550\$ plus taxes

Considérant que les soumissions sont conformes ;

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde aux Entreprises Camille Dumont Inc. le contrat de fabrication d'abrasif pour l'hiver 2025-2026 au montant de 11 624\$ plus taxes en respectant les conditions énumérées au devis. De plus, les membres du conseil demandent au soumissionnaire de nous fournir un rapport de granulométrie de l'année avant de faire l'abrasif.

## **PANCARTE DE VOIRE**

Une résolution a été adoptée afin que la municipalité de Saint-Éloi mandate la Directrice générale à faire l'achat des pancartes de signalisation manquantes.

## **TRAVAUX D'ASPHALTE CHAUDE**

Attendu que les membres du conseil veulent faire de l'asphalte chaude dans le Rang 3 Est afin de préserver l'infrastructure existante ;

Attendu que les membres du conseil ont demandé aux Entreprises S. Desjardins Inc. s'il serait capable de nous fournir un prix afin de faire de l'asphalte chaude avec son équipe d'employé ;

Attendu que Les Entreprises S. Desjardins Inc. a fourni un prix de 450\$/h pour faire de l'asphalte chaude ce qui comprend la main-d'œuvre, le camion et le compacteur ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi devra fournir l'asphalte, la colas et l'employé municipal ;

Par conséquent, la municipalité de Saint-Éloi mandate les Entreprises S. Desjardins Inc. pour faire une journée d'asphalte chaude d'une durée d'environ 8h dans le Rang 3 Ouest et s'il reste du temps finir soit dans le Rang 2 Ouest ou le Rang 3 Ouest selon les indications de l'employé municipal.

## **TRAVAUX RUE DES CHAMPS**

Attendu que la Directrice générale s'est informée pour faire l'achat de tuyau et de regard pour fermer 200 pieds de fossé dans la rue des Champs ;

Attendu que le seul soumissionnaire qui fournit des tuyaux de béton est Béton Provincial Ltée ;

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

Attendu que la soumission reçue est plus élevée que ce que le conseil s'attendait ;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi décide de faire l'achat de 4 tuyaux de 8 pieds de long par 18 pouces de diamètre afin de faire une calvette pour la virée de charrue et remet le reste du projet à l'an prochain.

## **RÉPARATION TRAILEUR DE VOIRIE**

Une résolution a été adopté afin que la municipalité de Saint-Éloi mandate l'employé municipal à faire réparer les lames du traileur de voirie par l'entreprise Remorque de l'Iles à l'Isle-Verte.

## **SÉANCE DU 4 AOÛT 2025**

### **ADOPTION RÈGLEMENT #294 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #285 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICATION PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

La municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #294 tel que décrit ci-dessus. Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le trouver sur le site internet de la municipalité. Voici ce qui a été changé dans le règlement, soit l'article 10A qui se lit comme suit :

#### **ARTICLE 10-A Stationnement interdit dans les virées de charrue**

Le stationnement est interdit dans les virées de charrue de la municipalité en tout temps aux endroits prévus et indiqués à l'annexe 1 du 15 novembre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement de chaque année. Le Conseil autorise l'autorité compétente à placer et maintenir en place une signalisation indiquant l'interdiction de stationner.

Tout véhicule routier laissé en stationnement en contravention au présent article peut être remorqué, aux frais du propriétaire du véhicule, dans un endroit ou un garage désigné comme étant une fourrière.



# Rapport Municipal Septembre | [2025]

## **RÉSULTAT SOUMISSION PONCEAU RANG 3 OUEST**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a fait une demande de soumission public concernant la réfection d'un ponceau au Rang 3 Ouest ;

Considérant que l'ouverture a eu lieu mercredi le 9 juillet 2025 à 15h00 devant Madame la mairesse Gisèle Saindon, Madame la Directrice générale Annie Roussel et plusieurs entrepreneurs ;

Considérant qu'il y a eu huit soumissionnaires qui ont répondu à notre demande ;

Considérant que les soumissionnaires sont les suivants :

Excavation Bourgoin & Dickner Inc.	97 930.00\$ plus tx
2646-1871 Québec Inc. / Aménagement Benoit Leblond	103 921.50\$ plus tx
Construction R.J. Bérubé Inc.	105 412.50\$ plus tx
Construction B.C.K. Inc.	113 957.88\$ plus tx
Gestion Romain Bérubé Inc.	115 240.00\$ plus tx
Excavation de l'Est Inc.	116 824.00\$ plus tx
9183-1065 Québec Inc. / Les Ent. Roy, Duguay & ass.	199 542.71\$ plus tx
9245-7746 Québec Inc. / Transport Sébastien Bélanger	202 200.00\$ plus tx

Considérant qu'Excavation Bourgoin & Dickner inc. est le plus bas soumissionnaire conforme dans le présent appel d'offre au devis de la municipalité de Saint-Éloi ;

Considérant que le contrat est valide jusqu'au 15 octobre 2025 ;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat de remplacement du ponceau du 3<sup>e</sup> Rang Ouest à Excavation Bourgoin & Dickner Inc. pour les montants indiqués ci-dessus. De plus, Madame la Directrice générale, Annie Roussel est autorisée à signer tout document avec Excavation Bourgoin et Dickner Inc. concernant ce projet. Le tout sera payé avec la TECQ.

## **DÉROGATION MINEURE / CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI**

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi demande une dérogation mineure concernant la règle de la marge de recul avant minimum de la zone urbaine qui est de 7,60 mètres (25 pieds) sur leur terrain situé au 452 Route de la Station.

Attendu que toutes les étapes du règlement #165 sur les dérogations mineures ont été respectées ;

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a donné sa décision qui est d'accepter la demande pour les raisons suivantes :

L'application du règlement de zonage et de lotissement ne cause pas de sérieux préjudice au demandeur.

La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, de porter atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général.

Le projet du demandeur respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

La municipalité n'a jamais reçu de plainte formelle en ce qui concerne des bris qui auraient pu subvenir au bâtiment suite à l'entretien des chemins d'hiver.

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi accepte la demande de dérogation mineure #2025-06-01 présenté par la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi concernant la règle de la marge de recul avant minimum de la zone urbaine qui est de 7,60 mètres (25 pieds) sur leur terrain situé au 452 Route de la Station.

De plus, le conseil municipal accepte le projet global du demandeur avec des mesures d'atténuations tel que :

La marge de recul avant sera de +/-2 mètres au lieu de 7.60 mètres. Le bâtiment qui occupe le terrain est située dans la marge de recul avant à +/-2 mètres. Par conséquent, la future patinoire ou tout autre installation tel que des murs coupe-vent, les équerres pour retenir la patinoire ou autres devront être en ligne avec le bâtiment actuel soit le Centre Éloisir et ne pas empiéter davantage sur la marge avant.

Le comité demande que si la Corporation des Loisirs doit enlever un arbre pour leur projet, il doit en remettre un autre.

Le comité demande que la Corporation des Loisirs s'informe auprès d'Hydro-Québec pour la conformité de leur projet en ce qui concerne la ligne haute tension et les fils électriques qui longe le chemin public.

## **SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI / COMITÉ DE RELANCE / GABRIEL GARCIA POSADA**

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d'aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2024-08-115 ;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s'il adhère à toutes les étapes de notre programme ;

Considérant que Monsieur Gabriel Garcia Posada a envoyé un courriel en date du 17 juillet 2025 afin de demander à la municipalité de faire partie du programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi ;

Considérant que cette lettre a été présenté à la séance du conseil du mois d'août 2025 ;

Considérant que Monsieur Gabriel Garcia Posada a franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention ;

Considérant que Monsieur Gabriel Garcia Posada a droit selon le programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l'article 9 de la résolution #2024-08-115 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur l'évaluation municipale de la résidence lors de l'achat au montant de 263\$;

À ces causes, la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 263\$, représentant un montant équivalent à la subvention telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Gabriel Garcia Posada par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

## **COLLOQUE ANNUEL DE ZONE**

Une résolution a été adopté afin que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Mesdames Annie Roussel, directrice générale et Sophie Sirois, directrice générale adjointe à assister au colloque de zone Bas Saint-Laurent Ouest qui se tiendra le jeudi 11 septembre 2025 à Saint-Mathieu. Les frais de 75\$ plus taxes chacune pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

## **RAPPORT RAMONAGE DES CHEMINÉES**

La directrice générale lit les défectuosités inscrites dans les bordereaux de ramonage remis par JML Ramonage Inc. Elle informe les membres du conseil qu'il reste quelques cas particuliers qu'ils feront ultérieurement.

Cheminées ramonées, inspectées : 171

Une résolution a été adopté afin la Municipalité de Saint-Éloi paie un montant de \$7524 plus taxes à JML Ramonage Inc. pour le ramonage des cheminées.

## **SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

### **IMMEUBLE AU 280 RUE PRINCIPALE OUEST / 1<sup>ER</sup> VERS. SUR 5**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a fait l'achat de l'immeuble du 280 rue Principale Ouest à Saint-Éloi le 23 septembre 2024 ;

Attendu que la Municipalité s'est engagée par contrat notarié à payer au vendeur le solde, soit la somme de 50 000,00\$, au moyen de cinq versement annuels, égaux et consécutifs de 10 000\$ chacun sans intérêt, à la date d'anniversaire du contrat soit le 23 septembre de chaque année subséquente jusqu'au 23 septembre 2029 inclusivement ;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 10 000\$ pour le premier versement à la Caisse Desjardins des Basques. Le tout payé avec le fond général.

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ÉLOI**

Une résolution a été adopté afin que la Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 350\$ à la bibliothèque municipale de Saint-Éloi pour l'achat de papeterie.

### **CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / DEUXIÈME VERSEMENT**

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a versé un premier versement au montant de 1500\$ à la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en mai 2025 ;

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé, il y a quelques années déjà, d'avoir les procès-verbaux des réunions de la Corporation de Loisirs ainsi qu'un suivi budgétaire mensuel avant de verser le deuxième versement ;

Attendu qu'il reste un montant de 1500\$ à donner pour l'année 2025 ;

Pour ces motifs, la municipalité de Saint-Éloi versera le dernier montant de 1500\$ de la subvention à la Corporation des Loisirs de St-Éloi lorsque la municipalité aura

reçu les procès-verbaux de l'année 2025 ainsi que leur relevé bancaire et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

## **VENTE D'UNE PARTIE DE LOT / 200, RUE PRINCIPALE OUEST**

Attendu que Monsieur Gabriel Garcia Posada a communiqué avec la municipalité afin de s'informer pour acquérir un bout de terrain appartenant à la municipalité afin de pouvoir agrandir son terrain ;

Attendu que le conseil municipal s'est informé auprès de l'inspecteur en bâtiment ;

Attendu que la municipalité a fait une offre à Monsieur Garcia ;

Attendu que M. Garcia est d'accord avec l'offre fait par la municipalité ;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi vend à Monsieur Gabriel Garcia Posada une partie du lot #5 547 835 d'une grandeur approximative de +/- 4.42 mètres de profond par 17.02 mètres de large appartenant à la municipalité au montant de 1500\$ plus taxes. De plus, les frais d'arpenteur, de notaire et tout ce qui se rattache à cette transaction seront au frais de M. Garcia. Monsieur le maire ou Madame la mairesse ainsi que la Directrice générale sont mandatés pour signer tous les documents concernant cette transaction.

## **MODIFICATION SÉANCE DU CONSEIL**

Une résolution a été adoptée afin que les membres du conseil modifient la séance du mois d'octobre et novembre 2025 sur le calendrier adopté en novembre 2024 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui débutent à 19h30 :

Mercredi le 1<sup>er</sup> octobre 2025 soit remplacé par Jeudi le 2 octobre 2025  
Lundi le 3 novembre 2025 soit remplacé par lundi le 10 novembre 2025

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

## **SEL À DÉGLACAGE / ABRASIF**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre du sel à glace dans son abrasif durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs ;

ATTENDU QU'UN seul fournisseur a répondu à notre demande :

ATTENDU QUE le soumissionnaire est le suivant :

Sel Warwick Inc.

Prix : 137\$ / tonne métrique plus taxes transport inclus

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat du sel à glace pour la saison 2025-2026. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 40tm au coût de 137\$/la tonne plus taxes transport inclus.

## **RÉSOLUTION MANDATANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DU PONCEAU RANG 3 OUEST**

Une résolution a été adopté afin que la municipalité de Saint-Éloi mandate la Firme d'ingénierie de la FQM pour faire la surveillance des travaux concernant le projet de la réfection du ponceau sur le Rang 3 Ouest. Le tout sera payé par la TECQ.

## **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS A DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi a demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la SER des Basques et les transporteurs de l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QU'il y des transports de bois privés qui ne sont pas comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'auprès des groupements forestiers desservant le territoire municipal ;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 10 voyages de bois par jour sur une période de 200 journées par année au chemin des Trois-Roches de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE des transports circulent en moyenne 7 voyages de bois par jour sur une période de 150 journées par année sur la Route de la Station de Saint-Éloi ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin des Trois-Roches	3.04 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	2000
Route de la Station	2.5 km	Bois brut, Matériel granulaire, Matériaux de construction	1050

POUR CES MOTIFS, La Municipalité de Saint-Éloi demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 5.54 km.

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

## **NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE**

Nouveauté pour l'automne. À compter de septembre, la bibliothèque ouvrira le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 10h à 11h :

4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre.

Pour le jeudi, les heures restent de 18h30 à 20h00. Le service de votre bibliothèque est gratuit et est offert grâce à des bénévoles, donc profitez-en au maximum. Vos demandes spéciales sont les bienvenues.

Votre bibliothèque est à la recherche de livres pour enfants (2 à 12 ans) ainsi que de jeux de société et casse-tête afin de rajeunir et d'améliorer l'offre. Si vous avez le goût de faire un don, veuillez-nous en informer, merci à l'avance.

Votre équipe de bénévoles, Nancy Rioux, Geneviève Tardif et Josée Parent responsable (418-898-2424).

## **SAINT-ÉLOI S'ILLUSTRE ENCORE...**

Alex Belzile : notre attaquant préféré revient à Montréal. Quelle bonne nouvelle ! Quelle fierté pour Saint-Éloi, son retour nous enthousiasme, son parcours nous impressionne !

Kevin Malenfant-Caron : un autre "p'tit" gars de Saint-Éloi ! Nous sommes plusieurs à lui serrer la main... Ses succès aux épreuves de force sont impressionnantes. Quelle fierté pour Saint-Éloi !

## **CENTRE ALPHA DES BASQUES**

Vous souhaitez :

- Donner un peu de votre temps ;
- Vous investir pour la réussite scolaire d'un jeune.

Rejoignez notre équipe de bénévoles ! - Plusieurs jeunes vous attendent !

Vous pourrez les accompagner lors de la période de devoirs et leçons.  
Pour plus d'informations, contactez nous au (418) 851-4088

## **RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA- LES BASQUES**

Il y a plusieurs années, on biffait le nom Les Basques du paysage électoral du Québec.

Notre circonscription s'appelait donc Rivière-du-Loup-Témiscouata. Le 3 juin dernier à l'Assemblée nationale, Coup de théâtre ! Le projet de loi 797 nous remet sur la carte. Notre circonscription s'appellera donc Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques.

Bravo à nos élus-es, les résolutions ont porté fruit. Bravo à la MRC d'ainsi faire valoir ce prodigieux sentiment d'appartenance essentiel à tout développement. Bravo à Amélie Dionne pour avoir porté le projet depuis le début.

## **CES LIEUX QUI NOUS TIENNENT À COEUR**

Du 9 juin au 30 septembre prochain, la MRC des Basques sonde les citoyen-nes et visiteur.euses de passage dans la région afin de connaître quels sont les lieux sur le territoire qui les animent.

Quels sont les lieux importants et les endroits coup de coeur dans Les Basques ?

C'est ce que la MRC souhaite connaître à partir de son sondage intitulé :

**Ces lieux qui nous tiennent à cœur**, nouvellement mis en ligne sur le site web de la MRC (<https://mrclesbasques-consulte.ca/projects/ces-lieux-qui-nous-tiennent-a-coeur>).

Les réponses nourriront les différents projets en cours tels que le renouvellement de la politique culturelle et de patrimoine, le schéma d'aménagement et les consultations stratégiques municipales. De plus, l'analyse des réponses reçues permettra d'orienter les plans d'action de l'Entente de développement culturel et le programme d'aide à la restauration patrimoniale.

## **SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ**

Faites rayonner l'action municipale  
et créez un mouvement de fierté partout au Québec!

Du 14 au 20 septembre 2025, profitez de la Semaine de la municipalité pour mettre en lumière ce que vous faites au quotidien.

## **CO-ÉCO – ÉCOBULLETIN MOIS SEPTEMBRE 2025**

### **4 raisons de pratiquer le feuillicyclage**

#### **1. La technique est "un jeu d'enfant"**

Hé oui, il suffit simplement de réutiliser vos feuilles comme engrais sur votre terrain. S'il y en a beaucoup, il s'agit de passer un coup de tondeuse pour les déchiqueter et accélérer leur processus de décomposition.

#### **2. Votre sol est mieux protégé**

La décomposition des feuilles laissées sur place enrichit la couche de matière organique et fournit les minéraux nécessaires aux végétaux. Votre gazon est plus résistant à la sécheresse et au froid !

#### **3. Les feuilles déchiquetées se valorisent**

Les feuilles constituent un bon paillis. Faites-en un tas et dispersez-les dans votre potager ou vos plates-bandes. PSSST ! C'est aussi la matière brune par excellence pour votre compost domestique !

#### **4. Vous participez à réduire la facture collective !**

Quand les feuilles restent sur votre terrain, elles ne contribuent plus aux coûts reliés au transport puis à l'enfouissement ou à la gestion des résidus verts.

### **En résumé**

Le feuillicyclage, c'est plus simple et plus écologique. **Essayez-le !**

## **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2025**

### **Le premier responsable, c'est toi !**

La Semaine de la prévention des incendies (SPI) se tiendra cette année du **5 au 11 octobre 2025** sur le thème « Le premier responsable, c'est toi ! ». Cette campagne vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de la prévention des incendies, en mettant un accent particulier sur les risques électriques à la maison.



## **VISITES RÉSIDENTIELLES PRÉVENTIVES DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE: PARCE QUE C'EST EN PRÉVENTION QUE L'ON SAUVE DES VIES !**

L'automne est de retour et du même coup se sera aussi le retour des visites de prévention résidentielles. C'est avec enthousiasme que les pompiers sillonnent les rues de la municipalité.

Ces visites permettront de faire le point sur les systèmes de protection incendie, afin, d'une part, de prévenir un embrasement et, d'autre part, d'avoir en main des outils fonctionnels pour éviter le pire si un incident devait tout de même arriver. Il est d'ailleurs important de mettre à jour vos systèmes de protection incendie dès que nécessaire et non seulement à l'approche d'une visite du Service incendie. Il s'agit de vos plus précieux alliés ! De surcroît, cela favorisera la rapidité des visites d'inspection.

Lors de leur passage, les principaux éléments qui seront validés par les pompiers sont :

- Avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage ;
- Avertisseur de monoxyde de carbone en présence d'un garage annexé ou d'un appareil de chauffage au bois, mazout ou propane ;
- Extincteurs portatifs en présence d'un appareil de chauffage à combustion ;
- Ramonage adéquat des cheminées ;
- État des foyers extérieurs ;
- Panneaux électriques, etc.

Soulignons que le Service de sécurité incendie doit obligatoirement visiter chaque bâtiment. Les visites résidentielles préventives du service sécurité incendie se fera cette année dans le le Rang 2 Est et le Rang 2 Ouest. Si vous retrouvez un accroche-porte à votre résidence, il est donc important de rappeler sans faute au numéro indiqué pour fixer un rendez-vous pour l'inspection. Pour plus d'information, contactez le 418 862-5901 ou consultez le règlement municipal portant sur la prévention incendie sur notre site internet à l'adresse [6.municipalite-st-eloi.com](http://6.municipalite-st-eloi.com) .



**LE PREMIER RESPONSABLE  
C'EST TOI !**

## **UNE COLLECTE SPÉCIALE DES GROS REBUTS SE FERA BIENTÔT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ : 29 SEPTEMBRE 2025**

Sortez les gros rebuts près de la route le soir précédent la cueillette et, si possible, séparez le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

**C'est quoi un gros rebut ?** Un gros rebut, comme son nom l'indique, est un résidu domestique trop volumineux pour être placé dans votre bac de vidanges.

**Quels sont les gros rebuts qui seront ramassés ?** En particulier, les gros rebuts d'origine domestique suivants seront ramassés : meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers sans réfrigération, tapis, éviers, bains, réservoirs d'eau chaude, barbecue sans bonbonne de gaz, matelas.

**Où iront les gros rebuts ramassés ?** Les gros rebuts qui seront ramassés sont destinés à l'enfouissement au site de Cacouna. C'est pourquoi plusieurs objets pouvant être recyclés à votre Écocentre de Notre-Dame-des-Neiges ne seront pas ramassés lors de cette collecte de gros rebuts.

## ***Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés ni ramassés ?***

Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardreau, brique, ciment, asphalte). Les résidus verts tels que branches, pelouse, plants ou feuilles. Les pneus et pièces d'automobile. Les résidus commerciaux, industriels ou agricoles. Les matières contaminées ou dangereuses. Les équipements électroniques tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, système de son, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires.

## **PARC JULES LIZOTTE**

C'est avec désolation que le parc Jules Lizotte a subi des actes de vandalisme durant la saison estivale, c'est pourquoi la municipalité a dû prendre des mesures pour contrer la récidive. Des caméras ont été installées sur le terrain du parc et nous avons mis un cadenas sur l'armoire du matériel de jeux. Pour les personnes qui aimeraient avoir accès au matériel, veuillez communiquer avec la municipalité quelques jours en avance au préalable au 418-898-2734

**NOUVELLE TARIFICATION DE L'ÉCOCENTRE**

Type de matière	Tarif
Douche	15 \$/unité
Bain	20 \$/unité
Toile de piscine ou de garage (+ de 360 l)	20 \$/unité
Spa (coupé en 4)	100 \$/pour 4 sections
Couvercle de spa	20 \$/unité
Meuble rembourré (fauteuil /divan)	1 place, 5 \$/unité 2 places, 10 \$/unité 3 places, 15 \$/unité
Matelas ou sommier	Simple, 5 \$/unité Double ou Queen, 10 \$/unité Très grand (King), 15 \$/unité
Déchets calculés au volume (polystyrène d'emballage, tapis et papier goudronné, plastique non recyclable, etc.)	Frais minimum : 5 \$ Poubelle 360 l : 15 \$ Remorque de 4 x 8 x 2 pieds : 30 \$ Remorque de 6 x 12 x 2 pieds : 60 \$

**NOUVELLE BOULANGERIE ARTISANALE À TROIS-PISTOLES**

**336, rue Jean-Rioux, Bienvenue à tous !**

Fondée avec l'envie de nourrir autrement, à La Grasse Matinée nous mettons à l'honneur les ingrédients de qualité — souvent locaux et biologiques, toujours choisis avec conscience. Que ce soit pour ses **baguettes croustillantes**, ses **pains au levain** à la mie généreuse, ses **croissants pur beurre** ou ses **chocolatines aux 3 chocolats**, chaque bouchée révèle un savoir-faire authentique.

**PENSÉE**

« À l'école, quand on m'a demandé d'écrire ce que je voulais être plus tard, j'ai répondu « heureux ». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, je leur ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie !»

# Rapport Municipal Septembre | [2025]

---

## **COMMUNIQUÉ / FABRIQUE DE SAINT-ÉLOI**

Veuillez prendre note, qu'il y aura une messe Dimanche le 21 septembre 2025 à la salle Adélard-Godbout à 10H00.

## **ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

La municipalité souhaite la bienvenue à Mme Sophie Sirois, directrice générale adjointe, Mme Sirois aura pour mandat de soutenir la direction dans les divers dossiers municipaux. Native de Pohénégamook, elle demeure depuis plusieurs années à l'Isle-Verte et possède un cheminement de 14 ans dans le monde municipal comme conseillère et par la suite comme employée municipale.

## **BUREAU MUNICIPAL**

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 13 octobre 2025 pour le congé de l'action de Grâce.

## **PELOUSE**

Nous demandons à tous les contribuables du village de faire attention lorsque vous coupez votre gazon. SVP ne dirigez pas la pelouse vers le chemin pour ne pas qu'elle se retrouve dans nos grilles de rue et par le fait même obstrue notre site de traitement des eaux usées. Merci de votre collaboration.

## **À VENDRE**

Pompe 5.5 HP

Moteur Honda

Prix demandé 250\$

Pour les personnes intéressées veuillez communiquer avec la Directrice générale Madame Annie Roussel 418-898-2734 sur les heures de bureau.

## **TAXE MUNICIPALE**

Veuillez prendre note que le cinquième versement de taxe sera dû le jeudi 25 septembre 2025. Payer par Accès-D, au guichet, en personne ou bien par la poste en nous envoyant un chèque. Merci de votre collaboration.